ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 216

N° 87.

Observation sur une Superfœtation bien évidente, envoyée le 21 janvier 1782 à l'académie royale de Chirurgie, par M. Desgranges gradué, membre du collège royal de chirurgie de Lyon

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Super-fœtation

Madame Vilard âgée de 27 ans d'une bonne constitution, d'un caractère vif et très sensible, était mariée depuis 5 ans avec un homme qu'elle avoit pris par inclination, et qu'elle chérissoit beaucoup : il ne manquoit à leur bonheur mutuel que d'avoir des enfans ; et madame le désiroit principalement. Déjà elle perdoit l'espoir de devenir mère, son cœur souffroit de cette privation, et sa santé en étoit sensiblement altérée. mais ses vœux sont satisfaits, des signes non équivoques d'une grossesse s'annoncent ; aussitôt la joye succède à la tristesse, son moral se tranquilise, sa langueur se dissipe, et son amour, et sa sensibilité semblent encore s'accroître : La santé de Mme paroissoit en effet se rétablir. Cependant il lui reste la tendre solicitude de savoir si elle portera à terme le gage précieux de son amour ; tout l'allarme, et lui fait craindre quelque accident, un faux pas, une inquiétude, une émotion, une frayeur l'agite, et l'inquiette, le moindre bruit la fatigue, et elle désespère toujours d'embrasser son enfant, tant qu'il ne sera point encore dans ses bras.

Dans cet état d'agitation et de crainte, Madame touche déjà au 7.e mois de sa grossesse, et sa satisfaction en redouble ; mais alors assez malheureuse pour sauter quelques degrés à la fois, ses appréhensions se renouvellent et s'augmentent, sa tête se frappe, et la nuit suivante elle voit en songe un Brigand qui lui arrache des bras un fils auquel

ARC50
n° 103

elle présentoit de sein, son saisissement & sa douleur sont inexprimables, elle veut crier, & la voix luy manquer; elle s'agite, se réveille, tombe sur sueur dans le sein d'un Epoux qu'elle serre tendrement, celuy-ci la rassure & la console; mais c'est en vain, l'Effroy dont son ame a été saisie quoiqu'en rêve a porté le trouble dans toute sa machine, & causé une révolution aussi sensible qu'elle est prompte. Le fœtus encore renfermé dans le sein de sa mère en reçoit les plus vives atteintes . . . . . En effet Madame se plaint de maux de reins dans le jour, les coliques s'en mêlent, bientot ce sont des douleurs; une perte quoique médiocre annonce un accouchement prochain, enfin le travail se déclare, et Madame accouche le 20 may 1779 d'un enfant mort; c'étoit un garçon.

On conçoit sans peine quelles furent les lamentations de cette dame, & combien elle éprouva de chagrin d'un évènement aussi facheux, dont on ne put luy dérober la connoissance; cependant a force de la raisonner, on parvint a la tranquilliser = avoir fait un enfant quoiqu'il ne soit venu ni a terme, ni en vie, étoit une preuve certaine de non stérilité, & un augure favorable pour qu'elle pût en concevoir d'autres = aussi étoit-ce l'argument le plus consolant qu'on pût offrir a cette dame.

Ces affections de l'ame, telles que je viens de les dépeindre d'après le récit de cette mère sensible, rendirent des suites de couche longues, orageuses, & exigerent des soins infinis, elle perdit longtems en rouge, & assez abondamment . . . . on la purgea les 15 & 18 juin suivant, & peu de jours après Madame reçut de nouveau les caresses de son mari. 4 mois s'écoulent sans tribut périodique, des malaises, des dégouts & présagent une grossesse, + Bientot l'enfant donne des preuves de son existence, ses mouvemens sont sensibles; et cette dame devenue plus calme se livre une seconde fois a l'espoir de devenir mère. toutes

+ Certaines

Ses inquiétudes sont dissipées, et sa grossesse très heureuse . . . . Le 20 janvier 1780 madame a son lever sur les 9 heures du matin, ressentit quelques douleurs, dans le jour elles augmenterent, et vers les 8 heures du soir devenant plus vives et plus rapprochées, l'enfant sort précipitamment un chirurgien le reçoit, et l'arrière faix vient de luy même — — Cette dame étoit seule pour lors, elle estime que dans sa délivrance elle perdit à peu près un pot et demi de sang. on luy changea de linge, on la mit au lit, et dès lors elle ne perdit plus. le lendemain à son réveil, elle se portoit bien, et se seroit livrée à ses occupations ordinaires, si on ne l'en eut détournée. madame se proposoit de nourrir, mais les mammelles ne se gonflèrent point, il n'y eût ni fièvre, ni montée du lait et 4 jours de suite elle présenta inutilement le sein a son enfant, ce qui l'obligea de le confier à une nourrice.

Madame quoique délivrée heureusement, mais n'éprouvant point des suites ordinaires d'une couche, et ayant conservé le ventre gros, et plus volumineux qu'après sa 1re couche de 1779, ne fut pas sans inquiétude. cependant elle se portoit bien d'ailleurs.

Dans la vüe de suppléer aux évacuations utérines, son chirurgien proposa une saignée qui fut refusée; ses jambes devinrent enflées et bouffies, un autre praticien appellé conseilla des fomentations émollientes sur le ventre, et purgea la malade: on se disposoit a la mettre a l'usage des plus puissans apéritifs, et d'y joindre les fondans, &c lorsque je fus consulté par une personne de la famille.

Instruit de tout ce qu'on vient de lire, je m'arretois principalement à la singularité de cette couche dans cette dame n'avoir ressenti aucun des effets ordinaires; l'absence des lochies, le défaut de la montée du lait, le volume que conservoit encore la région de la matrice me

frappèrent infiniment. Je connus que cette Dame portoit un second enfant, et je le dis a la famille je défendis en conséquence les remedes actifs que l'on vouloit employer. on refusa de nouveau la saignée, je prescrivis une tisane diuretique, je plaçois un 2de purgation et recommandois de la dissipation, et de la gayeté. des informations réitérées vinrent fortifier mon opinion. 3 semaines ou un mois environ après sa couche, madame ressentit des mouvemens dans le ventre, qui luy faisoient dire en plaisantant qu'elle avoit engendré des grenouilles et son ventre expression.

L'enflure des extremités disparut bientot, et cette dame put vaquer a ses exercices de coutume, tous les mal aises ~~disparurent~~ cessèrent, de jour a autre le ventre acquerroit de volume, les mouvements futerieurs devenoient plus sensibles, aussi ~~......~~ madame de plus en plus ajoutoit ~~....~~ de foy a ma prédiction.

Il est bon de te prevenir que madame ne reçut les embrassemens de son mari que le 9 fevrier suivant, précisément 20 jours après sa délivrance.

Vers le 4 juillet, même année 1780, madame ressentit quelques douleurs d'abord foibles et éloignées, qui continuèrent le 5, augmentèrent dans la nuit, et se firent sentir si vivement le 6 au matin qu'elle accoucha sur les 6 heures, très heureusement et seule, d'une fille d'une médiocre grosseur, mais se portant bien. ce fut une garde qui la reçut ainsi que le délivre qui vint aussi de luy même. Cette fois-cy tout se passa comme de coutume, les seins se gonflèrent, la fièvre eut lieu, la montée du lait se fit, et madame put nourrir

Cet évenement auquel je m'étois attendu surprit infiniment la famille, quoique prevenue ; la sortie d'un enfant qui paroit a terme

+ (164 jours) 5 mois et demi+ après un accouchement présente un phénomène qui a étonné bien des gens, et établit une superfoetation bien caractérisée.

On ne peut douter que ces deux enfans n'ayent ~~été~~ formés dans la même grossesse, et dans un intervalle de quelques mois. La dame Vilard portoit sans doute déja dans son sein un foetus de 3 mois et demi ou 4 mois, quand elle reçut le germe d'un second. Celui-ci a pû y prendre attache, et s'y implanter assés solidement, (à l'aide de ses dépendances, cela s'entend) pour n'en être point ébranlé lors de la sortie du 1er qui arriva 3 mois après, et dans le 7e de sa conception. Le détachement de ce 1er arrière faix se fit, il s'écoula du sang alors, mais la matrice s'étant resserrée sur elle même dans le point qui avoit été dilaté pour fournir à l'accroissement du premier enfant, tout subitement cessa, les vaisseaux se fermèrent, et les mêmes parois utérins par leur developpement pendant quelque tems après, prêtèrent assez pour contenir le second, à mesure qu'il acqueroit de volume; ~~aussi [illegible] la [illegible] après~~ ~~et [illegible]~~ le ventre resta gros, et dans la seconde ou 3me semaine après sa délivrance madame sentit remuer un enfant; il avoit donc assez de force pour rendre sensibles ses mouvemens, aussi 4 mois et demi — lorsqu'il voit le jour, et annonce par son volume qu'il est à terme. — Comme alors l'utérus fut parfaitement vuidé, les évacuations lochiales purent s'établir, la montée du lait se fit, et les seins donnèrent enfin totalement qu'elles avoient si opiniâtrement refusées la 1ere fois.

Le dernier enfant n'a pu être conçu après la sortie du premier, car le Sr Vilard ne renouvela ses caresses que le 9 février suivant, 20 jours après, de cette époque au 8 juillet, il n'y a eu que 4 mois et 27 jours. Or un enfant qui viendroit à ce terme, quoiqu'il put être à la rigueur physiquement viable, vivroit rarement, seroit d'un bien petit volume, et présenteroit bien des phénomènes qui annonceroient son immaturité, celui au contraire dont il s'agit question, paroissoit être vraiment à terme, et il avoit d'ailleurs donné des preuves

sensibles de son Existence dès le 1er mois de la Conc.

Si l'on veut supposer que le second enfant n'avoit ainsi que le premier que 7 mois de Conception, on sera toujours forcé de convenir qu'il a ~~resté~~ séjourné dans la matrice un mois et demi avec l'autre, mais il paroit vraisemblable qu'il ~~avoit~~ y a resté au moins 2 mois et demi, et trois mois, puisqu'il put se faire appercevoir par ses mouvemens

Madame Vilard est accouchée depuis, et tout recemment d'un garçon qu'elle nourrit, qu'elle a porté 9 mois justes, ce dont elle se dit bien sûre; ce qui établit que le terme du 1er au septième mois étoit l'effet de l'accident dont nous avons fait mention, et que si elle a mis au monde les deux autres, l'un a 7 mois, le second 5 et demi après, le reste du phenomene dont on rend compte ici, est non l'effet d'une disposition organique, individuelle. . . . En touchant cette femme on ne reconnoit rien que de bien naturel.

L'absence totale des Lochies me porte à croire que la matrice n'est point double+, et que les deux enfans ont été conçus dans la même cavité, en deux tems différens, comme je l'ay expliqué; les Revolutions ordinaires d'une couche n'ont point eu lieu, et le Lait n'a point causé de mouvement sensible dans l'économie animal, sans doute, parceque l'enfant qui restoit encore dans l'uterus absorboit tous les sucs . . . —

+ Chès la Dame Vilard

Ce fait bien constaté, tel que j'ay l'honneur de l'envoyer à l'academie, puisque j'y joins une declaration de la Dame Vilard pardevant Notaires, me paroit propre non seulement à prouver la fecondité des femmes, et la possibilité de la superfoetation, mais encore utile en bien des cas pour mettre l'honneur des femmes à l'abri de la calomnie, et conserver aux enfans leur ~~etat~~, leur Legitimité . . . —

A l'aide de cette observation on pourroit aisément en donner la solution des questions suivantes.

Questions Physio-Légales

Premiere hypothèse

" Charles meurt a l'age de 30 ans, sans enfant, et laisse
" de gros biens, il institue pour heritier, l'enfant dont il déclare que
" sa femme est enceinte, et si celui-ci vient a mourir, ses neveux. "

" a son décès l'Epouse de charles annonce ~~être~~ enceinte de 4
" mois. elle accouche 3 mois après d'une fille qui meurt, et 5 mois 16
" jours ensuite, elle met au monde une autre fille, qui vit, et qu'elle allaite.
" La mère réclame les biens de son mari pour ce second enfant, les
" héritiers collatéraux contestent son etat, soutenant qu'il est impossible
" qu'il appartienne a charles, parceque la mère est accouchée 5 mois
" et demi auparavant. . . . on demande si ce dernier enfant
" peut être rejetté de la succession de charles &c. "

Seconde hypothèse

= Madame Vincent, veuve du Sr. Firmin, accouche 3
= mois après le décès de son mari, 15 jours ensuite elle passe a
= de secondes noces avec le Sr Dorimond veuf, riche, ayant
= 3 enfans =

= Cinq mois après le mariage la Dame Dorimond accouche
= d'un second enfant qui vit, ainsi que le premier. le Sr Dorimond
= meurt peu de tems après, et ses enfans du 1er Lit entendent
= s'emparer de tous les biens de leur père: ils rejettent le second
= enfant comme illégitime, parceque l'intervalle qui se trouve
= entre le 1er et le second accouchement, n'est que de 5 mois et demi....
= on demande si cette prétention est fondée =

On comprend que dans le premier cas, le défenseur
× de l'enfant de — des interets ~~de la~~ × charles, devroit s'occuper a prouver la possibilité
de la superfoetation, et que notre art viendroit avantageusement a
son secours, en luy offrant l'exemple de la Dame Vilard qui a

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Super fetée; et si les circonstances avoient du Rapport, il n'y auroit plus de Doutte que le second enfant n'appartint Réellement a Charles. les Juges Eclairés sur le point de physique par nos travaux, feroient valoir le testament en faveur ~~du fils~~ de l'enfant de Charles, qu'ils reconnoitroient pour Légitime. — Dans le second Cas le But de l'avocat seroit encore de prouver La Superfoetation, parceque alors il Etabliroit que l'enfant dont La veuve firmin est accouchée 5 mois après son mariage avec le sr. Dorimond, n'est point le fait de ce dernier, mais bien celuy du sr firmin qui douze mois avant son Decès avoit porté dans le sein de sa femme quoique lui ~~cette~~, le germe d'un second enfant, d'ou sont provenus ses Deux accouchemens; dont l'un 15 jours avant de passer a de secondes nôces, l'autre 5 mois après avoir Epousé Le sr Dorimond. notre Exemple serviroit bien les Enfans Dorimond, ~~tout~~ il n'y a pas de Doutte que celui de sa succession ce dernier enfant qui ~~seroit~~ renvoyé au partage de La fortune du sr firmin, et Regardé comme posthume. — —

Je ne Porte pas plus Loin mes Réflexions a ce sujet, mon intention même Etoit de présenter ce fait pur et simple a l'academie, me reservant de Le Lier a d'autres pour en déduire quelques Principes &c. ... mais je n'ay pû resister au torrent de ma plume, ~~et tout~~ ceci soit dit par anticipation, en attendant que je puisse offrir L'ensemble.

Je Désire que Ce fait paroisse a L'academie aussi interessant que je L'ay jugé; et mes voeux seront pleinement satisfaits, si elle veut bien au moins y trouver des preuves de mon zéle et de mon amour pour La Chirurgie. fi: